

# Plan d'études cadre

## Bachelor 2014

### Filière de formation en Ostéopathie

de la Haute école spécialisée  
de Suisse occidentale

Le présent plan d'études cadre est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Il a été adopté provisoirement pour l'année académique 2014/2015 par décision n° R 2014/33/105 du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 4 novembre 2014 et adopté définitivement par décision n° R 2015/26/68 du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 14 juillet 2015.

# Table des matières

Préambule .....	3
1. La filière Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie.....	4
1.1. Fiche signalétique.....	4
1.2. Présentation de la profession .....	4
1.3. Concept de la filière.....	6
1.3.1 Référentiels de compétences .....	7
1.3.1.1 Référentiel de compétences et rôles communs aux professions de la santé .....	7
1.3.1.2 Référentiel de compétences spécifiques .....	8
1.3.2 Scientificité et intégration des résultats de la recherche dans l'enseignement .....	10
1.3.3 Principes pédagogiques et didactiques .....	11
1.3.4 Recommandations concernant les approches évaluatives.....	12
1.3.5 Les axes de formation.....	12
1.3.5.1 Axes du programme bachelor.....	13
1.3.6 Formation à la pratique .....	17
1.3.7 Travail de bachelor.....	18
1.4 Structure des études.....	19
1.4.1 Organisation modulaire .....	20
1.4.2 Catégorisation des modules .....	20
1.5 Mobilité et internationalisation .....	20
1.5.1 Organisation de la mobilité .....	20
1.5.2 Contexte international de la filière .....	21
1.5.3 Compétences linguistiques.....	21
1.6 Démarche qualité.....	21
2. Références .....	22

# Préambule

Le plan d'études présente le cadre général de la formation Bachelor of Science des filières du domaine Santé de la HES-SO. Il définit le cadre minimum commun et formule des recommandations pour l'élaboration des programmes de formation. Dans ce sens, il sert de guide aux écoles pour construire les programmes de formation tout en leur permettant de s'appuyer sur leurs particularités et leurs ressources spécifiques.

La nécessité de concevoir de nouveaux plans d'études cadres dans les filières du domaine Santé<sup>1</sup> de la HES-SO est liée aux développements survenus dans le contexte de la formation dans les professions de la santé au niveau national, plus particulièrement concernant les référentiels de compétences et les conditions d'admission.

Selon la volonté du Comité stratégique HES-S2, l'année préparatoire spécifique à chaque filière offerte depuis 2005 aux candidat-e-s ne disposant pas d'une formation préalable dans le domaine des soins disparaît au profit d'une préparation à l'accès au domaine Santé au sens large valable pour l'ensemble des filières. Ainsi, ont été mis en place des modules complémentaires santé. Ils répondent à deux objectifs :

1. permettre aux candidat-e-s d'entrer en formation bachelor en ayant acquis des connaissances de base dans le domaine de la santé et une expérience du monde du travail en général et dans le domaine socio-sanitaire en particulier, auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
2. permettre à la/au candidat-e de confirmer son choix d'orientation dans le domaine Santé d'une part, et dans l'une des professions du domaine d'autre part.

Par conséquent, le profil des candidat-e-s à l'entrée en bachelor s'est modifié. Les candidat-e-s disposent désormais tou-te-s d'un titre de maturité et d'une expérience du monde du travail dans la santé acquise par leur formation antérieure dans le cadre d'un CFC santé, d'une maturité spécialisée santé ou encore d'une maturité gymnasiale complétée par des modules complémentaires. L'entier des étudiant-e-s commencent ainsi leurs trois ans de bachelor avec des savoirs et des compétences basiques dans le domaine de la santé.

Du point de vue réglementaire, les conditions d'admission en bachelor dans les filières du domaine Santé de la HES-SO sont régies par le Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO<sup>2</sup> qui fixent les conditions d'entrée dans les filières du domaine en conformité avec le Règlement d'admission en Bachelor HES-SO. Les plans d'études cadres des filières du domaine Santé de la HES-SO découlent du cadre normatif de la HES-SO notamment le Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO<sup>3</sup>. Les plans d'études cadres sont complétés par des règlements de filière et des dispositions d'application qui déclinent plus précisément les modalités de validation des modules, de promotion et d'obtention du diplôme.

Finalement, soulignons que les plans d'études cadres ont été mis en consultation auprès de l'ensemble des partenaires du domaine Santé et validés par le Comité directeur de la HES-SO.

---

<sup>1</sup> A l'exception de la filière Psychomotricité réglementée par la CDIP (Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles de logopédie et des diplômes de hautes écoles de psychomotricité)

<sup>2</sup> La filière Psychomotricité a un règlement d'admission spécifique

<sup>3</sup> Règlement relatif à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

# 1. La filière Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie

## 1.1. Fiche signalétique

**Nom** : Ostéopathie

**Titre** : Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie

**Domaine d'études** : Santé

**Profil** : Filière d'études généraliste en Ostéopathie

**Positionnement** : positionnée au niveau HES uniquement, pour toute la Suisse : Une des huit filières d'études du domaine Santé de la HES-SO.

**Type** : Filière d'études à plein temps

**Durée** : 6 semestres au minimum et 12 semestres au maximum

**Langue** : Formation bilingue : français et allemand ; certains enseignements peuvent être dispensés en anglais

**Crédits** : 180 ECTS

**Concept de formation** : La formation s'appuie sur :

- un référentiel de compétences pour l'ostéopathie décliné en 7 rôles : expert-e en ostéopathie, communicateur ou communicatrice, collaborateur ou collaboratrice, manager, promoteur ou promotrice de la santé, apprenant-e et formateur ou formatrice et professionnel-le ;
- le Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé de 2007 qui définit le profil de formation et intègre les éléments du cadre de qualification au sens du niveau de formation ;
- des contenus issus des savoirs scientifiques (disciplinaires et contributifs) et sur des savoirs professionnels ;
- Benchmarks for training in osteopathy (W.H.O. 2010) ;
- ateliers pratiques ;
- un travail de bachelor qui vise une production scientifique, une formation personnelle théorique et d'ordre méthodologique. Il équivaut à 10 crédits ECTS.

**Lieu de formation** : La filière d'études est offerte par la HES-SO par la haute école:

- Haute école de santé Fribourg - HEdS-FR

## 1.2. Présentation de la profession

L'ostéopathie est une profession de la santé dont les méthodes de traitement, basées sur des techniques manuelles, sont à la fois préventives et curatives. En s'appuyant sur le concept que l'organisme est un tout et que la santé passe par l'équilibre fonctionnel de l'ensemble des structures qui composent le corps humain, l'ostéopathie englobe toutes les techniques de diagnostic et de manipulation thérapeutique visant la découverte, le traitement et la prévention des lésions ostéopathiques, c'est-à-dire des modifications de l'état de la structure (anatomique), réversible en cas de traitement approprié. Elle propose une approche manuelle des dysfonctions ou troubles somatiques et ceci dans une perspective intégrative de l'étude des symptômes, des

signes cliniques, et du jugement propre de la/du clinicien-ne. La finalité du traitement ostéopathique passe non seulement par les manipulations ou ajustements qui reposent sur une connaissance fine de l'anatomie et de la biomécanique et qui nécessite des gestes précis et rigoureux ; mais aussi par la dimension relationnelle, à savoir l'écoute de la parole de la/du patient-e, la prise en considération de ses habitudes de vie et de son état global.

### **Historique et perspectives**

**En 1874 Andrew Taylor Still** établit les principes de l'ostéopathie basée sur sa parfaite connaissance de l'anatomie et la physiologie du corps humain. Il s'installa à Kirksville dans le Missouri (USA), abandonna la médecine allopathique pour se consacrer à sa démarche ostéopathique. Depuis lors, l'ostéopathie a considérablement évolué pour devenir une profession de la santé à part entière basée sur les trois principes que le corps humain est un tout, qu'il a une capacité naturelle à l'auto-guérison et que la fonction et la structure sont interdépendantes. Des années 1960 à maintenant, l'ostéopathie s'est surtout développée selon une pratique empirique.

Actuellement, un examen intercantonal organisé par la CDS pour l'ensemble de la Suisse garantit de manière unifiée la qualité des aptitudes professionnelles et cliniques des ostéopathes. Le diplôme Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie correspond à la première partie de cet examen.

Le titre d'ostéopathe CDS permettant l'accès à la pratique indépendante ou salariée est réglé par les lois cantonales sur la santé. Les prestations d'ostéopathie sont à charge des assurances complémentaires dont les modalités de remboursement sont variables. Les ostéopathes ont l'obligation de maintenir leurs connaissances à jour si elles/ils sont membres de la Fédération Suisse des Ostéopathes et/ou si elles/ils sont reconnu-e-s par le Registre de Médecine Empirique (RME).

### **Champ d'application de l'ostéopathie**

L'utilisation courante de l'ostéopathie par les patient-e-s a considérablement renforcé cette approche depuis quelques années. Elles/ils consultent le plus souvent en raison de troubles de l'appareil locomoteur, mais aussi des systèmes ORL, digestif, urinaire, gynécologique ou nerveux (liste non exhaustive). L'ostéopathe est un-e praticien-ne de premier recours (consultation directe, autrement dit ne nécessitant pas de passer par un médecin qui fournisse une ordonnance pour consulter un-e ostéopathe). Elle/Il établit un diagnostic d'exclusion lorsqu'elle/il identifie des pathologies dont la thérapeutique nécessite une intervention médicale. L'ostéopathe participe ainsi efficacement à l'orientation des patient-e-s en les adressant, selon leurs symptômes ou leurs troubles, à des spécialistes, médecins ou thérapeutes, qui peuvent répondre à leur problématique.

### **Environnement de la pratique professionnelle**

L'activité professionnelle des ostéopathes est exercée ou sera exercée en premier lieu dans le domaine clinique, soit en :

- Cabinet d'ostéopathie indépendant.
- Cabinet collectif (éventuellement avec d'autres professionnels de la santé).
- Centre de santé, réseau de médecins.
- Institutions sanitaires telles qu'hôpitaux, cliniques de réadaptation, établissements médico-sociaux.
- Services de soins ambulatoires tels que services de soins à domicile ou polycliniques.
- Activité de conseil au service des médecins, de compagnies d'assurances, etc.
- Département médicaux au sein d'associations (en particulier sportives).

D'autres champs d'activité peuvent se déployer dans des domaines connexes, tels que la promotion de la santé et la prévention, la formation d'adultes, les associations spécialisées, les organisations de santé au niveau national, dans l'enseignement et la recherche, notamment auprès des hautes écoles spécialisées.

### 1.3. Concept de la filière

La filière de formation Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie est organisée selon le Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO<sup>4</sup>, le cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch.HS)<sup>5</sup> et s'appuie sur les champs d'exercice de l'ostéopathie, le Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé et un référentiel de compétences pour l'ostéopathie décliné en 7 rôles. Après achèvement de la formation bachelor, les ostéopathes :

- assurent le leadership de leur champ disciplinaire au sein du contexte socio-sanitaire et sont habilité-e-s à expliciter un jugement professionnel ;
- disposent de connaissances leur permettant de comprendre les situations simulées rencontrées (ateliers pratiques) et qui se basent et intègrent des éléments tirés des recherches et des publications scientifiques de pointe dans le domaine de l'ostéopathie ;
- ont la capacité de former des jugements professionnels, notamment sur la base d'une réflexion éthique, d'un raisonnement clinique structuré, de l'utilisation de références scientifiques pertinentes et de l'analyse de leur pratique dans le cadre des situations simulées ;
- sont capables de collecter et d'interpréter des données pertinentes, généralement dans le domaine de l'ostéopathie, en vue de formuler des avis qui intègrent une réflexion sur des problématiques sanitaires, sociales, scientifiques ou éthiques ;
- savent communiquer en s'adaptant à l'objectif et au public visé (usagères et usagers ; autres professionnel-le-s de santé dans le cadre interprofessionnel) ;
- disposent de capacités d'apprentissage en autonomie leur permettant d'évaluer leur apprentissage, formuler des questions en lien avec les problématiques qu'elles/ils rencontrent et trouver les ressources pour y répondre.

Le domaine Santé de la HES-SO porte une attention toute particulière à la formation interprofessionnelle compte tenu du contexte et des évolutions prévisibles des champs socio-sanitaires. Il s'appuie sur les travaux réalisés par le Canadian Interprofessional Health Collaborative (CIHC) en termes de définition de la collaboration interprofessionnelle et de référentiel de compétences en matière d'interprofessionnalisme.

Les compétences de collaboration interprofessionnelle reposent essentiellement sur les deux rôles de communicateur ou communicatrice et de collaborateur ou collaboratrice. Afin de tenir compte des parcours antérieurs des étudiant-e-s et de leurs expériences, les compétences en lien avec la collaboration interprofessionnelle seront développées durant les trois ans de formation du bachelor ainsi que durant les deux années de formation du master.

---

<sup>4</sup> Voir : <http://www.hes-so.ch/data/documents/HES-SO-Reglement-formation-base-4048.pdf>.

<sup>5</sup> Le cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) adopté par le Comité directeur commun des trois conférences, Conférence des Recteurs (cd-crh-ch) des Universités Suisses (CRUS), Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH) et Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP) à l'intention du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche le 23 novembre 2009. Il sert de référence pour différencier le niveau bachelor du niveau master. Il présente une description générique des acquis de formation (Learning Outcomes) indépendants des disciplines, organisés en cinq catégories : connaissances et compréhension, application des connaissances et de la compréhension, capacité à former des jugements, savoir-faire en termes de communication, capacités d'apprentissage en autonomie. Voir : [http://www.crus.ch/information-programmes/cadre-de-qualifications-nqfch-hs.html?no\\_cache=1&L=1](http://www.crus.ch/information-programmes/cadre-de-qualifications-nqfch-hs.html?no_cache=1&L=1)

Au niveau international, la filière s'appuie sur la référence normative établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).<sup>6</sup>

La filière défend également les valeurs de la profession prônées par la Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO) et promeut le respect du Code déontologique du FSO pour la profession d'ostéopathe qui définit les normes de conduite déontologique à respecter.<sup>7</sup>

### 1.3.1 Référentiels de compétences

#### 1.3.1.1 Référentiel de compétences et rôles communs aux professions de la santé

Les référentiels de compétences des filières du domaine Santé ont été définis par la KFH<sup>8</sup>. Les étudiant-e-s disposent, au terme de leur formation, d'une part des compétences génériques valables pour toutes les professions de la santé de niveau HES et d'autre part des compétences spécifiques à leur profession.

Les compétences génériques des professions de la santé HES ont été réparties en quatre catégories :

- a. Un savoir approprié aux défis de la politique de santé
  - Les professionnel-le-s de la santé HES connaissent les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de santé et de protection sociale, ainsi que les principes de son pilotage et ses limites.
  - Elles/Ils savent mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité, ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.
- b. Une expertise professionnelle et des compétences méthodologiques
  - Les professionnel-le-s de la santé HES disposent des connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
  - Elles/Ils sont initié-e-s aux méthodes de la recherche scientifique dans le domaine de la santé et à la pratique orientée vers l'Evidence-Based Practice.
  - Elles/Ils connaissent les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et elles/ils sont capables d'initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.
  - Elles/Ils maîtrisent le raisonnement clinique et elles/ils sont aptes à élaborer des mesures qui s'insèrent de manière systémique dans la prise en charge et l'accompagnement de la personne.
  - Elles/Ils sont capables d'être des acteurs et actrices du système de santé qui garantissent la qualité de la prise en charge conformément aux spécificités et à la meilleure pratique de la profession.

---

<sup>6</sup> WHO/OMS (Organisation mondiale de la santé), Benchmarks for training in traditional / complementary and alternative medicine : Benchmarks for Training in Osteopathy. Genève 2010

<sup>7</sup> Voir : <http://osteopathes-suisse.ch/fso/fr/documents/90/download>

<sup>8</sup> Compétences finales pour les professions de la santé HES : rapport final (2009). <http://www.kfh.ch>

- c. Un comportement professionnel et responsable
- Les professionnel-le-s de la santé HES assument la responsabilité pour leurs actes et elles/ils reconnaissent et respectent leurs propres limites.
  - Elles/Ils démontrent un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et elles/ils respectent le droit à l'autodétermination des personnes.
  - Elles/Ils sont à même d'innover et de développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et elles/ils peuvent mener une réflexion permanente sur leur pratique qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie.
  - Elles/Ils sont aptes à participer à des travaux de recherches et à intégrer les données probantes dans la pratique professionnelle.
  - Elles/Ils pratiquent de manière autonome sur la base d'une évaluation professionnelle.
- d. Des aptitudes à communiquer, à interagir et à documenter
- Les professionnel-le-s de la santé HES cherchent activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs et actrices du système de soins.
  - Elles/Ils sont capables de conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et de les conseiller de manière appropriée.
  - Elles/Ils sont à même de présenter et documenter leurs actes de manière pertinente et à être compris-es par les autres et elles/ils connaissent des instruments eHealth pour la gestion des patient-e-s et des soins.

### 1.3.1.2 Référentiel de compétences spécifiques

Le référentiel de compétences permet de préciser le concept de la filière tel que présenté ci-dessus.

En complément des compétences génériques communes à tou-te-s les professionnel-le-s de la santé présentées ci-dessus, il définit 7 rôles puis les décline en compétences attendues en fin de formation Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie<sup>9</sup>.

#### A. Rôle d'expert-e<sup>10</sup> en ostéopathie

En tant qu'*expert-e-s en ostéopathie*, les diplômé-e-s Bachelor en Ostéopathie<sup>11</sup> effectuent les activités liées à leur profession, assurent le leadership de leur champ disciplinaire au sein du contexte socio-sanitaire et sont habilité-e-s à expliciter un jugement professionnel.

**Compétence Ab1<sup>12</sup>** : Développer l'observation et le sens du toucher afin de pouvoir émettre une hypothèse de diagnostic ostéopathique.

**Compétence Ab2** : Etablir une anamnèse et un examen clinique rigoureux et systématique contenant toutes les informations pertinentes pour le traitement.

<sup>9</sup> Voir : <http://www.gdk-cds.ch/fileadmin/docs/public/gdk/Themen/Gesundheitsberufe/Osteopathie/Zielkatalog-def-f.pdf> et [http://www.gdk-cds.ch/fileadmin/docs/public/gdk/Themen/Gesundheitsberufe/Osteopathie/Reglement--f-23\\_11\\_2006\\_akt22\\_11\\_2012.pdf](http://www.gdk-cds.ch/fileadmin/docs/public/gdk/Themen/Gesundheitsberufe/Osteopathie/Reglement--f-23_11_2006_akt22_11_2012.pdf)

<sup>10</sup> « La notion d'expert-e utilisée ici reflète la fonction et le positionnement de la profession dans le contexte social et dans celui de la politique de santé. Un-e professionnel-le devient « expert-e en ... » dès que ses connaissances professionnelles lui permettent de formuler un jugement indépendant propre à son champ disciplinaire ». Projet Compétences finales pour les professions de la santé, p. 21

<sup>11</sup> Le master étant seul professionnalisant, la terminologie « ostéopathe » n'est utilisé que pour les compétences spécifiques liées au master.

<sup>12</sup> La lettre majuscule renvoie au rôle, la lettre minuscule « b » au niveau bachelor, le numéro aux compétences liées au rôle.



**Compétence Ab3** : Intégrer, sur la base des connaissances scientifiques, les indications et les contre-indications aux traitements ostéopathiques dans le cadre d'une prise en charge thérapeutique.

## **B. Rôle de communicateur ou communicatrice**

En tant que communicateurs et communicatrices, les diplômé-e-s Bachelor en Ostéopathie facilitent les relations et le rapport de confiance avec les personnes et transmettent des informations pertinentes.

**Compétence Bb1** : Etablir une relation de confiance et de respect avec la/le patient-e dans des conditions simulées tant sur le plan relationnel que sur le plan du toucher.

**Compétence Bb2** : Communiquer dans un langage adapté et clair avec tous types de patient-e-s dans un cadre simulé (origine, culture, âge, ...) ainsi que reconnaître les signes de communication non verbale.

**Compétence Bb3** : Informer de manière adaptée sur son rôle en tant qu'ostéopathe ainsi que sur la classification des différentes lésions ostéopathiques et les différentes familles de manipulations ostéopathiques ainsi que leurs règles d'application.

**Compétence Bb4** : Expliquer le concept thérapeutique.

## **C. Rôle de collaborateur ou collaboratrice**

En tant que *collaborateurs et collaboratrices*, les diplômé-e-s Bachelor en Ostéopathie participent efficacement à l'activité d'une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle.

**Compétence Cb1** : Collaborer avec d'autres professionnel-le-s de la santé, dans un cadre simulé, en tenant compte de la spécificité de chacun-e, dans le but d'offrir des prestations optimales.

**Compétence Cb2** : Entretenir une relation interactive avec d'autres professionnel-le-s de la santé en vue de créer une culture commune.

**Compétence Cb3** : Expliquer les différentes structures présentes dans le contexte socio-sanitaire (réseaux de soins, itinéraires de soins, pôles de compétences, etc.).

## **D. Rôle de manager**

En tant que managers, les diplômé-e-s Bachelor en Ostéopathie exercent leur leadership professionnel en contribuant à l'efficacité des organisations tout en développant leur propre carrière professionnelle.

**Compétence Db1** : Identifier les principes d'organisation au niveau institutionnel et en cabinet privé et différencier les statuts des personnes qui y opèrent.

**Compétence Db2** : Connaître les bases légales de la politique de santé et du travail et leurs applications à la profession d'ostéopathe.

**Compétence Db3** : Reconnaître et conduire les différents temps au sein d'une consultation afin d'optimiser l'efficacité de celle-ci.

## **E. Rôle de promoteur ou promotrice de la santé**

En tant que promoteurs et promotrices de la santé, les diplômé-e-s Bachelor en Ostéopathie s'appuient sur leur expertise et leur influence pour promouvoir la santé et le mieux-être des patient-e-s et des collectivités.

**Compétence Eb1** : Intégrer les concepts de promotion de la santé et de prévention de la maladie pour les individus et la population.

**Compétence Eb2** : Intégrer la prise en compte des facteurs qui influencent la santé des individus.

**Compétence Eb3** : Participer aux projets de développement de promotion de la santé et de prévention de la maladie.

## **F. Rôle d'apprenant-e et formateur ou formatrice**

En tant qu'*apprenant-e-s et formateurs et formatrices*, les diplômé-e-s Bachelor en Ostéopathie démontrent, de manière continue, un engagement professionnel fondé sur une pratique réflexive, ainsi que sur l'utilisation, la création et la diffusion de données probantes.

**Compétence Fb1** : Développer un esprit critique sur ses apprentissages et sur les résultats issus de la recherche.

**Compétence Fb2** : Baser son savoir sur les preuves scientifiques disponibles et transférer les résultats de celles-ci dans la formation.

## **G. Rôle de professionnel-le**

En tant que professionnel-le-s, les diplômé-e-s Bachelor en Ostéopathie s'engagent pour la santé et la qualité de vie de la personne et de la société, ainsi que pour une pratique respectueuse de l'éthique et un engagement envers leur propre santé.

**Compétence Gb1** : Appliquer les principes éthiques et déontologiques de l'ostéopathie et le principe de consentement éclairé dans le cadre d'ateliers pratiques.

**Compétence Gb2** : Connaître les limites du domaine thérapeutique ostéopathique et le principe d'orientation.

**Compétence Gb3** : Appliquer à soi-même les principes de prévention afin de préserver son intégrité physique et psychique et prodiguer des conseils productifs, réalistes et efficaces pour l'ergonomie sur la place de travail.

### **1.3.2 Scientificité et intégration des résultats de la recherche dans l'enseignement**

#### **La pratique factuelle en ostéopathie - Evidence Based Practice (EBP)**

La formation vise le développement d'une pratique fondée sur les résultats de recherche. Elle s'attache donc d'une part à stimuler le questionnement et la construction de la connaissance par l'étudiant-e, et d'autre part à la/le préparer aux études du niveau master et à une pratique qui tienne compte des meilleures preuves disponibles. Ainsi, le processus de recherche, d'évaluation et d'utilisation de l'information est travaillé et intégré en formation bachelor. Au niveau master, les résultats de recherche seront interrogés et confrontés aux situations cliniques afin de les intégrer à l'expérience clinique et aux valeurs de la/du patient-e dans un processus de décision

assurant un équilibre entre ces trois facteurs au sens complet de la pratique basée sur les faits (Evidence Based Practice).

L'anglais étant indispensable pour l'accès à la littérature scientifique, les étudiant-e-s sont encouragé-e-s à améliorer leurs compétences dans cette langue.

Le travail de bachelor s'inscrit dans l'objectif de scientificité et met les fondements des étapes du processus de recherche, des méthodes quantitatives et qualitatives et permet une lecture critique des résultats de recherche. Cela implique la formation à la recherche dans les bases de données et l'accès aux revues scientifiques.

Les enseignant-e-s utilisent les données scientifiques les plus pertinentes et les plus récentes dans leur domaine de spécialité pour la préparation de leurs enseignements. Les choix didactiques reposent sur les résultats de recherche en sciences de l'éducation (en particulier formation d'adulte, didactique professionnelle, pédagogie universitaire).

### **1.3.3 Principes pédagogiques et didactiques**

La filière Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie valide son approche pédagogique par le cadre défini par le domaine Santé de la HES-SO, la best practice de la KFH (Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses), le Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes de la CDS (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé), un référentiel de compétences pour l'ostéopathie décliné en 7 rôles ainsi que les Benchmarks for training in Osteopathy de la WHO (World Health Organisation 2010).

En matière d'approches pédagogiques, les évidences montrent que certaines approches sont plus propices au développement des compétences et de l'autonomie des étudiant-e-s. Les modalités pédagogiques suivantes devraient être privilégiées dans le programme de la filière, à savoir notamment (liste non exhaustive):

- apprentissage par problèmes ;
- l'authenticité et la contextualisation des situations d'apprentissage ;
- apprentissage par raisonnement clinique ou par situations ;
- ateliers pratiques et simulation ;
- développement de projets intégrateurs ;
- apprentissage autonome (e-learning, blended learning).

Ces approches privilégient l'intégration des connaissances existantes et permettent à l'étudiant-e le développement de l'autonomie et l'encouragement à exercer sa responsabilité pour son parcours de formation.

Par ailleurs, la formation s'inscrit résolument dans une approche de l'apprentissage tout au long de la vie (Lifelong Learning Programme)<sup>13</sup>, ce qui implique d'enseigner à l'étudiant-e le caractère éphémère des connaissances qu'elle/il acquiert, de lui faire prendre conscience de sa responsabilité dans l'actualisation de ses connaissances et de l'outiller pour continuer à apprendre (apprendre où et comment chercher les savoirs nouveaux, évaluer la validité des savoirs à disposition, construire de nouvelles connaissances...).

---

<sup>13</sup> Voir à ce sujet le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78_fr.htm)

### 1.3.4 Recommandations concernant les approches évaluatives

Dans une approche compétences, le dispositif d'évaluation vise à rendre compte du niveau de compétence de l'étudiant-e et implique d'inférer ce dernier ou cette dernière, à partir d'indicateurs fiables et valides ; on parle dès lors de l'évaluation en situation authentique, à savoir « le recours à des moyens d'évaluation qui s'apparentent à la réalité »<sup>14</sup>. L'évaluation en situation authentique :

- est réaliste ;
- favorise le jugement et l'innovation ;
- demande aux étudiant-e-s d'accomplir une réalisation plutôt que de simplement dire, répéter ou reproduire ;
- simule le contexte d'une situation de travail ;
- propose des tâches complexes ;
- favorise la consultation, la rétroaction et l'amélioration.

Ceci sans négliger l'importance de maintenir une évaluation des connaissances, ressources indispensables au développement des compétences.

Il est possible d'évaluer le développement des compétences grâce à certains types d'épreuves qui devraient être introduits dans les programmes, comme, par exemple :

- ECOS (examen clinique objectif structuré) ;
- portfolio ou dossier d'apprentissage ;
- projet individuel et projet de groupe (disciplinaire et interdisciplinaire) ;
- étude de cas ;
- rédaction d'un texte à caractère réel (article par exemple).

### 1.3.5 Les axes de formation

La formation est articulée selon plusieurs axes durant le bachelor. Ils sont inspirés des benchmarks of training in osteopathy (W.H.O., 2010) et des contenus issus du Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (2007) et du référentiel de compétences décliné en 7 rôles. Ils contribuent au développement des compétences.

La répartition des crédits ECTS peut se réaliser dans différentes organisations modulaires :

- Sciences ostéopathiques : min. 70 crédits ECTS
- Sciences de la santé : min. 60 crédits ECTS
- Sciences humaines : 10 crédits ECTS
- Recherche : 15 crédits ECTS
- Synthèses ostéopathiques : min. 15 crédits ECTS
- Interprofessionnalité : jusqu'à 5 crédits ECTS
- Libre : 10 crédits ECTS

---

<sup>14</sup> Prégent, Bernard & Kozanitis, 2009, pp. 138-139

### 1.3.5.1 Axes du programme bachelor

#### I. Sciences ostéopathiques (min. 70 ECTS)

Cet axe de formation comprend les éléments fondamentaux des sciences ostéopathiques, principalement les approches thérapeutiques structurelles et fonctionnelles tant sur un plan musculo-squelettique que sur un plan viscéral ou crânien. Il comprend aussi les différents modèles conceptuels thérapeutiques. Le choix des théories et modèles enseignés est laissé à la libre appréciation des professeur-e-s en sciences ostéopathiques mais devrait favoriser la diversification des approches ainsi que l'approfondissement de certaines théories.

Catégories	Savoirs
<b>Connaissances fondamentales de la discipline</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire de l'ostéopathie.</li> <li>- Histoire de la médecine et des autres professions de la santé.</li> <li>- Les différents concepts depuis A. T. Still à nos jours.</li> </ul>
<b>Approche ostéopathique de l'appareil musculo-squelettique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction, rappel anatomo-physiologique du membre inférieur, du bassin et du rachis lombaire.</li> <li>- Techniques structurelles sur le membre inférieur, le bassin et le rachis lombaire ; T.A.O</li> <li>- Techniques fonctionnelles sur le membre inférieur, le bassin et le rachis lombaire.</li> <li>- Introduction, rappel anatomo-physiologique du système musculo-squelettique du membre supérieur, du thorax et du rachis cervical.</li> <li>- Techniques structurelles sur le membre supérieur, le thorax et le rachis cervical; T.A.O</li> <li>- Techniques fonctionnelles sur le membre supérieur, le thorax et le rachis cervical.</li> </ul>
<b>Approche ostéopathique thoraco-viscérale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralités.</li> <li>- Lésions en inspiration et lésions en expiration.</li> <li>- Normalisations du petit épiploon, de la zone de l'estomac, de la zone du duodénum, des zones du grêle, du muscle de Treitz, de la racine du mésentère, de la zone de la valvule iléo-caecale, des racines du sigmoïde, des fascia de Told droit et gauche, des zones coliques.</li> <li>- Nouvelles normalisations (diaphragme, foie, rate pancréas).</li> <li>- Le muscle diaphragme (anatomie - action).</li> <li>- Milieu intérieur et homéostasie.</li> <li>- Régulation de la respiration - théorie classique de l'appui diaphragmatique - théorie ostéopathique de l'appui diaphragmatique avec présentation de recherches scientifiques sur ce sujet.</li> <li>- Le réflexe dynamogène (Régulation de la pression artérielle - Test hémodynamique).</li> <li>- Modèle de chaîne phréno-médiastino-vertébro-crânienne: relation du muscle diaphragme avec: le médiastin, la région cervico-thoracique, la base du crâne (théorie de Delaire), le diaphragme pelvien.</li> <li>- Influence du muscle diaphragme sur les organes abdominaux lors de l'acte respiratoire;</li> <li>- Concept ostéopathique viscéral.</li> <li>- Traitement du diaphragme: méthodologie, diagnostic des pertes de mobilité, normalisations des pertes de mobilité, intégration des normalisations, pratique, systématique.</li> <li>- Normalisations de la zone du foie, de la zone de la rate, de la zone du pancréas.</li> <li>- Normalisations des zones péritonéales.</li> </ul>
<b>Approche ostéopathique crânienne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction à l'ostéopathie crânienne - présentation des certitudes et hypothèses - présentation du canevas.</li> <li>- Biomécanique : ses lois - les biseaux et les axes - Les os impairs de la ligne centrale - Les os pairs de la périphérie.</li> <li>- L'articulation crânienne : sa réalité anatomique.</li> <li>- Les mouvements crâniens autour de leurs trois axes : flexion-extension - rotation externe et interne. Les mouvements d'adaptation : torsion -rotation - flexion latérales - déplacements verticaux et horizontaux. La compression.</li> <li>- Pratique : gestion de sa position par le thérapeute - Les approches - Agir avec le corps.</li> </ul>

- Théorie : la lésion crânienne - Principes de base de la technique crânienne (au niveau biomécanique, au niveau technique, au niveau de l'attitude du praticien).
- **Pratique : Les techniques crâniennes :**
  - **Os pariétal** : Révision et étude des notions essentielles. Embryologie – Anatomie – Biomécaniques - lésions spécifiques – pathologies spécifiques – techniques spécifiques. Études des zones spécifiques .Le pariétal sutural : suture sagittale, suture lambdoïde, suture coronale, suture squameuse, angles mastoïdien et sphénoïdien. Le pariétal vasculaire : artériel, veineux, liquide céphalo -rachidien. Le pariétal traumatique : pariéto-frontal, pariéto-occipital, pariéto-squameux, traumatismes au vertex. Zones spécifiques : éminences pariétales, les angles.
  - **Os sphénoïde** : Révision et étude des notions essentielles. Embryologie-Anatomie-Biomécaniques-lésions spécifiques – pathologies spécifiques – techniques spécifiques. Études des zones spécifiques .Fronto-sphénoïde (surface en forme de L, grandes ailes, petites ailes), Fronto-ethmoïde, Fronto-nasale, fronto-maxillaire, fronto-pariétale. Lésions intra- osseuses.
  - **Os de la face**: La spécificité des os de la face – L'unité Vomer-palatins-maxillaire. Le maxillaire : Révision et étude des notions essentielles. Embryologie-Anatomie-Biomécaniques-lésions spécifiques – pathologies spécifiques – techniques spécifiques. Zones spécifiques : lésions sphéno-maxillaires en torsions, en strains et en compaction. Maxillo-ethmoïde, Maxillo-palatine, maxillo-nasale, Maxillo-zygomatique le palatin : Révision et étude des notions essentielles. Embryologie-Anatomie-Biomécaniques-lésions spécifiques – pathologies spécifiques – techniques spécifiques. Zones spécifiques : Ptérygo-palatine, inter-palatine. Ganglion sphéno-palatin, Le Vomer : Révision et étude des notions essentielles. Embryologie-Anatomie-Biomécaniques- lésions spécifiques – pathologies spécifiques – techniques spécifiques. Zones spécifiques : vomer en torsion, vomer strains. Le zygoma : Révision et étude des notions essentielles. Embryologie-Anatomie-Biomécaniques-lésions spécifiques – pathologies spécifiques – techniques spécifiques.Ethmoïde : Révision et étude des notions essentielles. Embryologie-Anatomie-Biomécaniques-lésions spécifiques – pathologies spécifiques – techniques spécifiques.Unguis: Révision et étude des notions essentielles. Embryologie-Anatomie-Biomécaniques-lésions spécifiques – pathologies spécifiques – techniques spécifiques. Os nasal : Révision et étude des notions essentielles. Embryologie-Anatomie-Biomécaniques-lésions spécifiques – pathologies spécifiques – techniques spécifiques.
  - **Cavités de la face** : L'oeil : Conception ostéopathique (La cavité orbitaire –L'oeil – les structures périphériques) – Les techniques ostéopathiques spécifiques; Les fosses nasales : Les quatre principales fonctions, leurs conceptions ostéopathiques et leur traitement ostéopathique. Le cas particulier de l'épistaxis ; La cavité orale : La langue – les dents – le goût – les glandes salivaires. Lésions crâniennes – Traitement manuel et techniques spécifiques.
  - **Le pharynx** : Révision et étude des notions essentielles. Embryologie-Anatomie-Biomécaniques-lésions spécifiques – pathologies spécifiques – techniques spécifiques. La trompe d'Eustache. Les différents lésions et techniques. Les amygdales : les cinq pas de la technique.
  - **Le Larynx** : Phonation – déglutition – toux. Lésions et traitement manuel. Techniques spécifiques.
  - **L'oreille** : Révision et étude des notions essentielles. Embryologie-Anatomie-Biomécaniques-lésions spécifiques – pathologies spécifiques – techniques spécifiques. Otalgies – Otodynies - Otitis – Audition Équilibré.
  - **Techniques spécifiques pour les enfants** aux divers âges de leur vie. Les particularités ostéopathiques en fonction de la maturité des différents systèmes du corps. Ne pas considérer l'enfant comme un adulte en miniature.
  - **Les techniques vasculaires** : Etude de six techniques spécifiques de base.
  - **Etude spécifique des maux de tête** sous l'angle spécifique de l'ostéopathe et de son action.
  - **Le diagnostic ostéopathique crânien**

## II. Sciences de la santé (min. 60 ECTS)

Cet axe de formation comprend l'ensemble des savoirs relatifs au concept de santé mais il recouvre et donne une large part aux sciences biomédicales (selon le Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé).

Catégories	Savoirs
<b>Sciences biomédicales</b>	<p>Sciences fondamentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anatomie de l'appareil locomoteur, du tronc, des viscères, de la tête et du cou.</li> <li>- Physiologie (Système nerveux, système endocrinien, système cardiovasculaire, système respiratoire, système rénal et urinaire, régulation acide-base, système digestif, système génital et reproduction, défense, immunité et système lymphoïde, système musculaire, contrôle de la motricité, organes des sens, nociception, mémorisation et plasticité, physiologie de la grossesse).</li> <li>- Biologie humaine (Physique, biomécanique, chimie-biochimie, génétique, cytologie, embryologie, histologie).</li> <li>- Neurosciences (neurophysiologie, neuroanatomie).</li> </ul> <p>Sémiologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralités - Les différents temps de l'examen d'un-e patient-e.</li> <li>- État civil - Recherche des antécédents médicaux- chirurgicaux.</li> <li>- Les différents types de douleur (rappel) - Interrogatoire d'un-e patient-e présentant une douleur.</li> <li>- Sémiologie de la région thoracique et du cou (grands principes).</li> <li>- Sémiologie des membres (grands principes).</li> <li>- Sémiologie de l'abdomen (grands principes).</li> <li>- Sémiologie de la tête (grands principes).</li> </ul> <p>Pathologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pathologie générale</li> <li>- Orthopédie et traumatologie</li> <li>- Rhumatologie</li> <li>- Pédiatrie</li> <li>- Gynécologie et Obstétrique</li> <li>- Cardiologie</li> <li>- Pneumologie</li> <li>- Oncologie</li> <li>- Immunologie</li> </ul> <p>Pharmacologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pharmacologie générale (pharmacodynamie et pharmacocinétique).</li> <li>- Pharmacologie spéciale (SNC, SN autonome, anti-inflammatoire / anti-goutteux, chimiothérapie, introduction à l'homéopathie).</li> </ul>
<b>Santé publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude des concepts de base (santé publique, santé communautaire, soins de santé primaires).</li> <li>- Approche de la prévention, promotion et éducation pour/de la santé.</li> <li>- Étude des systèmes de santé (nationaux et internationaux).</li> <li>- Notions d'économie et de politique de la santé.</li> <li>- Cybersanté.</li> </ul>
<b>Écologie et développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écologie et santé et écologie de la santé (micropollution).</li> <li>- Gestion des ressources et des déchets.</li> </ul>

### III. Sciences humaines (min. 10 ECTS)

Cet axe de formation aborde et regroupe l'ensemble des savoirs relatifs au développement bio-psycho-social des individus dans leurs divers contextes de vie et abordera également les apports des sciences humaines à l'étude de la santé et de la maladie, du développement humain, de la famille et de l'inter-culturalité.

Dans le cadre des contenus qui seront étudiés et/ou approfondis, il conviendra de cibler les champs de recherche actuels et de tenir compte des critères épidémiologiques.

Catégorie	Savoirs
<b>Psychologie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rappel des étapes de développement de l'être humain à tous les âges et des facteurs y étant reliés.</li><li>- Principaux courants théoriques et principales questions étudiées (théories humanistes, psychanalytiques, socio-cognitives, ...).</li><li>- Systémique, dynamique familiale.</li><li>- Psychologie de la santé.</li></ul>
<b>Psychosociologie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Interactions entre individus (au sein du groupe, de la famille, de la communauté, du monde du travail,...</li><li>- Communication humaine et professionnelle.</li></ul>
<b>Anthropologie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Anthropologie de la santé.</li><li>- Culture, diversité et inter-culturalité.</li><li>- Phénomènes migratoires et leurs implications sur la santé et la communauté.</li></ul>
<b>Philosophie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ethique : de ses fondements à ses implications.</li></ul>
<b>Droit et sciences juridiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Droit de la santé et assurances sociales.</li><li>- Cadre légal de la profession d'ostéopathe.</li><li>- Déontologie professionnelle.</li></ul>
<b>Communication / relation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissance de soi et estime de soi / Perception d'autrui.</li><li>- Communication verbale et non verbale.</li><li>- Aptitudes et techniques relationnelles (empathie, congruence, authenticité, reformulation, valorisation, recontextualisation).</li><li>- Types d'entretiens : face à face, familial.</li><li>- Gestion des émotions et des conflits.</li></ul>
<b>Outils professionnels spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Grilles d'évaluation : douleur</li><li>- Transmissions : différents types de dossiers, supports d'information.</li></ul>
<b>Démarche d'apprentissage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Approche expérientielle et développement de compétence.</li><li>- Elaboration d'objectifs d'apprentissage.</li><li>- Auto-évaluation.</li><li>- Pratique réflexive.</li></ul>
<b>Gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Outils comptables pour la gestion d'un cabinet indépendant.</li><li>- Management de base pour la gestion d'assistants ou d'employés.</li></ul>

### IV. Recherche (min. 15 ECTS)

Cet axe de formation comprend l'étude du processus de recherche et de ses méthodes, des outils, y compris la recherche documentaire et la revue de littérature. Il comprend également la démarche d'Evidence Based Practice (ou pratique fondée sur les résultats probants). Il a pour objectif de favoriser le lien entre les sujets de recherche et la pratique professionnelle et se concrétise par le travail de bachelor.

Dans le cadre des contenus qui seront étudiés et/ou approfondis, il conviendra de cibler les champs de recherche actuels et de tenir compte des critères épidémiologiques.



Catégorie	Savoirs
<b>Processus et méthodes de la recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paradigme de recherche et épistémologie.</li> <li>- Processus (méthodologie) de recherche.</li> <li>- Méthodes de recherche qualitatives, quantitatives et mixtes.</li> <li>- Bases de statistiques.</li> </ul>
<b>Outils de la recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bases de données et moteurs de recherche.</li> <li>- Méthode de recherche sur les bases de données.</li> <li>- Outils d'analyse critique d'un article scientifique.</li> <li>- Normes et règles de l'écriture scientifique, y compris les normes APA.</li> <li>- Anglais scientifique : compréhension d'un article de recherche descriptive.</li> </ul>
<b>Evidence Based Practice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fondements de l'EBP.</li> <li>- Niveaux de preuve.</li> <li>- Démarches de transfert des connaissances.</li> </ul>

## V. Synthèses ostéopathiques (min. 15 ECTS)

Cet axe de formation comprend l'étude synthétique principalement de toutes les matières biomédicales en relation avec les sciences ostéopathiques afin d'asseoir les compétences telles que définies plus haut au sein des 7 rôles.

Catégorie	Savoirs
<b>Processus de synthèse du savoir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration thérapeutique des techniques ostéopathiques.</li> <li>- Raisonnement ostéopathique.</li> </ul>
<b>Outils thérapeutiques et recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schémas lésionnels.</li> <li>- Intégration de la recherche dans les choix thérapeutiques.</li> </ul>

## VI. Interprofessionnalité

Cet axe de formation aborde la collaboration interprofessionnelle. Il comprend de prendre connaissance des compétences et responsabilités professionnelles de la santé. Deux professions ou d'avantage s'engagent dans un processus d'apprentissage conjoint, réciproque qui leur permet de mieux se connaître pour mieux collaborer et améliorer la qualité des soins.

Catégorie	Savoirs
<b>Processus et méthodes de la prise en charge des patient-e-s (simulé-e-s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les profils des professions de la santé.</li> <li>- Compétences et responsabilités des professionnel-le-s.</li> </ul>

### 1.3.6 Formation à la pratique

#### Ateliers pratiques

Durant le bachelor, les étudiant-e-s sont confronté-e-s à des situations simulées (patient-e-s simulé-e-s et standardisé-e-s, apprentissages inter-étudiant-e-s) dans des ateliers pratiques.

Les ateliers pratiques peuvent se dérouler au sein même des cours théoriques ou dans un cadre spécifique dédié aux situations simulées avec des patient-e-s simulé-e-s.

Bien qu'il s'agisse de situations simulées, l'objectif est de mettre l'étudiant-e dans des conditions les plus proches de la réalité afin que ce dernier ou cette dernière puisse acquérir les

compétences ostéopathiques nécessaires pour appréhender la formation pratique durant le master.

Les ateliers pratiques comprennent aussi la dissection dans le cadre de l'enseignement de l'anatomie durant la première, voire la deuxième année de bachelor.

Lors de ces ateliers pratiques, il est prévu de mettre en place une formation interprofessionnelle (médecine et soins infirmiers notamment, mais également les autres professions de la santé). Par formation interprofessionnelle on entend, selon la définition proposée par le Centre for the Advancement of Interprofessional Education du Royaume-Uni (Caipe 1997 et 2006)<sup>16</sup>, lorsque deux professions ou davantage sont engagées dans un processus d'apprentissage conjoint, réciproque qui leur permet de mieux se connaître pour mieux collaborer et améliorer la qualité des soins<sup>17</sup>.

## Intégration

Les expériences réalisées durant la formation (situations simulées et standardisées et d'apprentissages inter-étudiant-e-s) sont exploitées afin de favoriser la réflexion dans et sur la pratique. Les modules d'intégration sont élaborés dans le but de permettre à l'étudiant-e d'associer les connaissances pratiques et théoriques et ainsi développer des compétences analytiques, diagnostiques et enfin thérapeutiques.

### 1.3.7 Travail de bachelor

Dans sa pratique quotidienne, l'ostéopathe est de plus en plus appelé-e à intégrer les résultats de la recherche et à fonder sa pratique sur des résultats probants.

La formation de niveau bachelor doit permettre de développer cette posture en favorisant, pour les futur-e-s professionnel-le-s, l'accès à la recherche et l'utilisation des résultats dans leur pratique. Ceci implique le déploiement d'un certain nombre de moyens tels que :

- formation à la recherche dans les bases de données ;
- accès aux revues scientifiques ostéopathiques et médicales ;
- interroger les bases de données avec des questions pertinentes ;
- analyser des articles scientifiques.

Les résultats de la recherche font partie intégrante de l'enseignement et amènent à utiliser de plus en plus les recherches et publications dans le champ des sciences ostéopathiques.

Un travail de bachelor réalisé dans le contexte d'une formation poursuit toujours trois visées différentes :<sup>15</sup>

- **Une visée de production scientifique, production culturelle à portée sociale** : la vocation du travail de bachelor est de produire un savoir d'ordre théorique, présentant un caractère novateur et enrichissant le savoir actuel dans un domaine donné.
- **Une visée de formation personnelle théorique** : le travail de bachelor permet à l'étudiant-e de synthétiser et d'intégrer un savoir préexistant.
- **Une visée de formation personnelle d'ordre méthodologique** : le travail de bachelor permet à l'étudiant-e d'acquérir des compétences méthodologiques.

Chaque travail de bachelor est dirigé par un-e professeur-e qui est responsable du suivi individuel ou du groupe (2-3 étudiant-e-s maximum) ainsi que de l'évaluation du travail de bachelor.

Le travail de bachelor équivaut à 10 crédits ECTS.

---

<sup>15</sup> Le Bouëdec, G. & Tomamichel, S., (2003). Former à la recherche en éducation et formation. Paris : L'Harmattan.



### **1.4.1 Organisation modulaire**

La taille des modules est fixée à 5 ECTS pour la formation (théorie et ateliers pratiques), à l'exception du module de travail de bachelor qui vaut 10 ECTS. Chaque semestre comprend en principe 6 modules de formation théorique (y inclus ateliers pratiques ou pratique ostéopathique) pour la formation à plein temps.

L'articulation des modules durant les trois années du bachelor suit d'une part des connaissances à acquérir selon le Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (2007) (<http://www.gdk-cds.ch/index.php?id=553&L=1>) mais aussi d'autre part, des compétences visées à la fin du bachelor selon le référentiel des compétences tel qu'édicte dans ce plan d'études cadre.

### **1.4.2 Catégorisation des modules**

La filière n'a retenu que des modules de type « Core course<sup>16</sup> » compte tenu du choix de l'approche par compétences. De par le côté généraliste de la profession d'ostéopathe, seuls des modules obligatoires sont dispensés durant la formation.

Les objectifs visés et les compétences développées par un module se rapportent à un ou plusieurs rôles (voir référentiel des compétences).

## **1.5 Mobilité et internationalisation**

La filière favorise la mobilité auprès d'universités ou écoles étrangères reconnues et vise à préparer les étudiant-e-s aux activités dans un contexte international. Le cursus applique le système ECTS (European Credit Transfer System) afin de faciliter la comparabilité des programmes d'études étrangers.

La mobilité vise à faciliter :

- la découverte et la confrontation à d'autres systèmes de santé et d'autres cultures ;
- l'élargissement des connaissances.

Les étudiant-e-s ont ainsi la possibilité de bénéficier de nouvelles expertises dans des domaines particuliers de la santé durant un semestre ou deux.

### **1.5.1 Organisation de la mobilité**

La durée de l'échange est, en principe :

- de un semestre ou une année ;
- dès le 3<sup>ème</sup> semestre de formation.

Un contrat d'études est établi pour chaque étudiant-e en mobilité.

---

<sup>16</sup> Selon : La conception de filières d'études échelonnées: best practice et recommandations de la CSHES. (2004).

### **1.5.2 Contexte international de la filière**

La filière dispose d'un plan d'études cadre structuré qui correspond à la mise en œuvre coordonnée de la Déclaration de Bologne dans les hautes écoles spécialisées (Best Practice). Le plan d'études cadre s'inscrit dans un contexte national et international au travers des points suivants :

- prise en compte des recommandations internationales ;
- prise en compte de l'évolution des formations étrangères ;
- évaluation des prestations fournies par les étudiant-e-s au moyen d'un tableau de notation ECTS harmonisé et attestations remises aux étudiant-e-s sous la forme d'un relevé de notes (qualification de A à F) ;
- obtention, pour chaque diplômé-e, du supplément au diplôme spécifiant les connaissances et compétences particulières acquises durant la formation ;
- reconnaissance des acquis de formation à l'étranger ou dans d'autres écoles de Suisse.

### **1.5.3 Compétences linguistiques**

La filière Ostéopathie étant bilingue, la compétence linguistique minimale demandée pour s'y inscrire est le niveau B2. Dans la mesure du possible, les cours seront donnés de manière équilibrée entre un enseignement en allemand et un enseignement en français. Les examens peuvent être passés dans la langue maternelle de l'étudiant-e.

Sachant que la langue scientifique par excellence est l'anglais, des compétences linguistiques sont également demandées en anglais et devraient correspondre au niveau B2 du Portfolio européen des langues.

## **1.6 Démarche qualité**

La filière Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie est intégrée dans le système qualité HES-SO.

L'assurance qualité doit faire entrer la filière dans une démarche visant à l'amélioration constante des diplômes qu'elle délivre. En effet, les évaluations aussi bien internes (audits) qu'externes (accréditations) doivent donner lieu à des changements dans les formations pour que celles-ci soient plus en phase avec le monde qui les entoure et tout simplement que ces formations soient « de qualité ».

Les ajustements du programme de formation sont de la responsabilité de la filière qui, annuellement, à la lumière des évaluations des modules, des expériences des enseignant-e-s, des commentaires effectués par les étudiant-e-s ou les vacataires, envisage des ajouts ou des suppressions de contenus dans des modules, des adaptations des méthodes d'enseignement, des réorganisations de la succession des modules.

La filière Bachelor of Science HES-SO en Ostéopathie va s'aligner sur la démarche qualité et d'évaluation actuellement travaillée par les dicastères Qualité et Enseignement de la HES-SO.

Les travaux menés par la filière en vue de son accréditation intégreront, dans une logique réflexive, des évaluations (tant internes qu'externes) lui permettant d'ajuster notamment les enseignements (compétences visées, contenus, articulation du programme, forme et méthodes d'enseignement, etc.). Pour cela, la filière travaillera avec le soutien des dicastères Qualité et Enseignement du Rectorat de la HES-SO.

## 2. Références

Allin-Pfister, A.C. (Dir). (2011). Le guide du formateur, une approche par compétences. Paris : Lamarre.

Benchmarks for training in Osteopathy, WHO (World Health Organisation), (2010)

Best practice KFH. (2011). La conception de filières bachelor et master modulaire. <http://www.kfh.ch>

CAIPE (2002). Center for the advancement of Interprofessional Education. [www.caipe.org.uk/about-us/defining-ipe](http://www.caipe.org.uk/about-us/defining-ipe)

CDS (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé), Catalogue des disciplines et objectifs de formation de l'examen intercantonal pour ostéopathes (2007).

Fédération Européenne des Ostéopathes (FEO), [www.efo.eu](http://www.efo.eu) (2014)

Fédération Suisse des Ostéopathes (FSO-SVO), [www.fso-svo.ch](http://www.fso-svo.ch) (2014)

Frank, JR. (réd.). 2005. Le Cadre de compétences CanMEDS 2005 pour les médecins. L'excellence des normes, des médecins et des soins. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Lasnier, F. (2000). Réussir la formation par compétences. Montréal : Guérin.

Le Bouëdec, G. & Tomamichel, S. (2003). Former à la recherche en éducation et formation. Paris : L'Harmattan.

Ledergerber, C., Mondoux, J. & Sottas, B. (2009). Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES. Berne : KFH

Mondoux, J. (2003). Agir en expert : un niveau à la base des formations de la Haute Ecole Spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2). *Journal Dossier*, 1/2003. Berne : Croix-Rouge Suisse

Prégent, R., Bernard, H. & Kozanitis, A. (2009). Enseigner à l'université dans une approche-programme. Québec : Presses internationales Polytechnique.

Rapport du groupe thématique « interprofessionnalité », dialogue de la politique nationale de la Santé, Santé 2020, Office Fédéral de la Santé Publique

The Lancet - A Global Independent Commission. (2010). Health professionals for a new century: transforming education to strengthen health systems in an interdependent world. Vol 376, December 4, 2010.